

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.347.2000.TREATIES-7 (Notification Dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1 SEPTEMBRE 1970

ESPAGNE : OBJECTION A LA PROPOSITION D'AMENDEMENTS A L'ANNEXE 3¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 22 mai 2000, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement espagnol une objection en vertu de l'article 18 2) a) de l'Accord à la proposition d'amendements à l'Annexe 3.

Conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 4 de l'article 18 de l'Accord, les amendements proposés à l'Annexe 3 doivent être considérés comme n'ayant pas été acceptés et sans effet, l'objection par le Gouvernement espagnol étant parvenue au Secrétaire général avant l'expiration du délai de six mois prévu au paragraphe 2 de l'article 18 de l'Accord, soit avant le 23 mai 2000.

Le 5 juin 2000



¹ Voir notification dépositaire C.N.1038.1999.TREATIES-3 du 23 novembre 1999 (Proposition d'amendements à l'Annexe 3) et C.N.256.2000.TREATIES-4 du 2 mai 2000 (Allemagne : Notification en vertu de l'article 18 2) b) de l'Accord).